Image not found or type unknown

Cdic syntec 38,5h illégal?

Par **Bixive**, le **11/03/2009** à **20:00**

Bonjour,

Mon entreprise fait partie de la convention Syntec (Bureau d'études)
(Environ 150 employés)
Nos contrats de travail sont des CDIC de 38 heures 30 minutes / semaine.

Les contrats sont ils légals dans le cadre de la loi sur les 35h?
Sachant que:
- Aucun accord d'entreprise n'a été signé.
- Notre entreprise a été absorbée/ fusionnée, il y à 14 mois avec une autre entreprise de plus petite taille (10 employés)
- La première élection de délégués du personnel à eu lieu, en décembre 2008.

Si l'entreprise est dans l'illégalité, quels recours avons nous pour "récupérer" nos RTT ? Peut-on se les faire payer? Et si oui jusqu'à quand? (l'embauche, la création de la boite, l'année dernière , à partir de janvier, c'est pas possible)

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés